

le monde des

artisans

Mai/juin-Juillet/août 2020 • 1,50 €

Bimestriel #136-137

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// GRAND EST

MARNE

08 ACTUALITÉS

La CMA 51 se mobilise :
appui-covid19@cm-marne.fr

15 RELANCE D'ACTIVITÉ

Le réseau des CMA
du Grand Est à vos côtés !

HOMMAGE

BERNARD STALTER :
L'ARTISANAT
AU CŒUR P. 04



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

MARNE

TOUJOURS AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS



À tous nos clients artisans, commerçants, TPE, PME qui subissent les conséquences de cette crise sans précédent :

vous pouvez compter sur notre soutien.

En tant que banque créée par et pour les entrepreneurs, nos conseillers sont mobilisés partout en région pour vous accompagner avec des dispositifs exceptionnels comme notamment **le Prêt Garanti par l'État⁽¹⁾** ou **le report de vos échéances de prêts professionnels⁽²⁾**.

Retrouvez l'ensemble de nos mesures sur **bpalc.fr**
ou **contactez votre conseiller.**

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE



(1) Sous réserve des conditions d'éligibilité et de l'étude de votre dossier. (2) Après étude de votre dossier.

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - BP 40124 - 57021 Metz Cedex 1 - 356 801 571 RCS Metz - Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127.
Crédit photo : Getty Images



© TKPIX-ANTOINETTE NEWEL

Nous le savons, l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement ont de nombreuses conséquences sur l'activité de nos entreprises et sur les habitudes de nos clients : chute de commandes, difficultés d'approvisionnement ou de livraison des fournisseurs, annulation de Salons, baisse drastique ou disparition pure et simple de la fréquentation des commerces et des lieux de vente... Au-delà de l'inquiétude sanitaire, des dispositifs ont été mis en place pour accompagner les entreprises. D'un abondement de trésorerie rendu possible par l'État, à la simplification du recours au chômage partiel, en passant par l'étalement des obligations de paiement des cotisations par l'Urssaf, ou encore le prêt rebond ouvert par la région Grand Est... la chambre s'est mobilisée depuis le début du confinement pour adoucir au mieux les conséquences de cette crise sur les entreprises. Une terrible épreuve qui a aussi touché personnellement la grande famille de l'artisanat avec la perte du président de CMA France et de la chambre régionale de métiers du Grand Est. Bernard Stalter était pour nous tous un modèle de détermination et d'engagement au service des entreprises artisanales, et nous continuerons à suivre son exemple et son chemin pour garantir aux entrepreneurs de la Marne les meilleures conditions de maintien et de reprise de leurs activités.

Michel Boulant

Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? **CM-REIMS.FR**



@ARTISANAT51



CHAMBREMETIERS@CM-MARNE.FR



HOMMAGE 04

Bernard Stalter :
l'artisanat au cœur

Merci président

Hommage à Bernard Stalter,
président de CMA France

ACTUALITÉS 08

Mise en place d'une cellule de
crise : appui-covid19@cm-marne.fr

Le tribunal de commerce :
partenaire de votre réussite

PRATIQUE 18

Artisans marnais, ouvrez
votre boutique en ligne!

Comment (re)gagner
de la trésorerie?

15 RELANCE D'ACTIVITÉ

Le réseau des CMA
du Grand Est à vos côtés!

Cotisations RSI: même liquidé,
il faut payer!

Comment saisir la médiation
du crédit?

Difficultés: le CIP à votre écoute

Réinventez votre entreprise

Contrôle fiscal: dix idées reçues

REGARDS 26

Prestige: Jardin sucré

Trait d'union: le goût des autres

Opinion: Boris Cyrulnik

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 19 pour les abonnés de la Marne.

Le Monde des artisans n°136-137 - Mai-juin/Juillet-août 2020 - Édition de la Marne - Président du comité de rédaction des pages locales: Michel Boulant - Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne - Éditeur délégué: Stéphane Schmitt - Rédaction: ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com - Ont collaboré à ce numéro: Julie Clessienne, Christelle Fénéon, Samira Hamiche, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Laetitia Muller), Magali Santulli, Sylvain Villaume - Secrétariat de rédaction: Pixel6TM (Charlotte Souchon) - Publicité: TEMA/7M 23 rue Dupont des Loges 57000 Metz, Isabelle Szczachor, Tél.: 03 57 84 02 58, Email: iszczachor@tema6tm.fr - Photographies: Pixel6TM, crédits photos pages départementales: CMA51 sauf mention contraire - Couverture: Pierre Vassal/Rea - Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18, Tarif d'abonnement 1 an. France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter - Conception éditoriale et graphique: TEMA/7M Tél.: 03 87 69 18 01 - Fabrication: Pixel6TM (Tél.: 03 87 69 18 18) - Éditeur: Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. PDG et directeur de la publication: François Granddier - N° commission paritaire: 0321 T 86957 - ISSN: 1271-3074 - Dépôt légal: à parution - Impression: Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes - 88000 Épinal.

Origine géographique du papier: Espagne - Taux de fibres recyclées: 0,27 % - Certification des fibres utilisées: PEFC - Au moins 1 des indicateurs environnementaux: Ptot 0,01 kg/tonne



« Reconnaissable entre mille à ses belles bacchantes blanches, il aura été jusqu'au bout un emblématique et infatigable ambassadeur des savoir-faire de notre pays et de tous ceux qui en sont les dépositaires, défendant leurs intérêts en homme de dialogue, en homme d'action aussi, et en homme de cœur surtout. »

Emmanuel Macron

VOCATION

Apprenti dès l'âge de 14 ans, il inaugure son premier salon de coiffure à Brumath (67), sa ville natale, en 1993.

Trois salons suivront, sur ses terres alsaciennes, où il s'entourera de dizaines de collaborateurs. Parallèlement, il forme plus de 70 apprentis, dont son fils Benjamin, champion d'Europe de coiffure en 2009. Attaché corps et âme à son métier et à la transmission des savoir-faire, Bernard Stalter continuera d'exercer la coiffure au gré des mandats, malgré un agenda chargé...

UNE RECONNAISSANCE AU PLUS HAUT NIVEAU

Engagé depuis toujours, doté d'une force de persuasion à toute épreuve, habité par ses missions, son action et ses résultats sont reconnus bien au-delà de sa terre natale qu'est l'Alsace et lui vaudront, par l'équipe Macron, la proposition de devenir secrétaire d'État à l'Artisanat. Proposition qu'il avait déclinée, soucieux de vouloir conserver sa liberté d'expression et d'action, toujours dans un seul objectif : défendre les intérêts des artisans. Le 17 avril dernier, Muriel Pénicaud, ministre du Travail avec laquelle il avait tant travaillé pour la préparation de la réforme de l'apprentissage, devait lui remettre les insignes d'officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Bernard Stalter :

l'Artisanat

au **CŒUR**

Réputé infatigable, Bernard Stalter a succombé au Covid-19 le 13 avril, à 63 ans, au terme d'une bataille tristement perdue, bien que menée de manière frontale. Retour sur quelques moments clés de la carrière de cet « immortel » de l'Artisanat aux multiples casquettes.

Samira Hamiche et Julie Clessienne

DE L'ALSACE À L'EUROPE

Réélu trois fois à la tête de la Chambre de métiers d'Alsace, depuis 2004, il préside dès 2016 la CRMA du Grand Est et l'Union des corporations artisanales du Bas-Rhin. Omniprésent sur le terrain, attentif aux revendications des branches professionnelles, son investissement pour la cause artisanale transcende les territoires et les secteurs. Fin 2016, son programme de développement lui vaut d'être élu à la tête du réseau national des CMA. Ses fonctions au sein de l'UEAPME (Union européenne de l'artisanat et des PME) lui permettront de faire entendre la voix de la France à l'échelle européenne sur des thèmes brûlants tels que l'homologation des diplômes, la TVA ou le travail détaché et transfrontalier.

MAINTENIR LA « PLANCHE DE SALUT »

Ordonnances travail, Lois Avenir Pro ou Pacte... Déterminé, Bernard Stalter ne baissera jamais la garde, argumentant sans relâche auprès des ministères lors de concertations parfois musclées, défendant coûte que coûte l'apprentissage, un de ses chevaux de bataille. Guidé par sa foi en l'Artisanat, qu'il définissait comme la « planche de salut » de l'économie française, le président de CMA France a fait valoir les intérêts des artisans sur tous les fronts, redoublant d'efforts durant les dernières crises sociales et sanitaires (Gilets jaunes, grèves autour de la réforme des retraites, crise sanitaire liée au Covid-19...).

MERCI PRÉSIDENT

À la présidence de la CRMA Grand Est depuis 2016, Bernard Stalter a su réunir les territoires tout en respectant leur identité.

À l'écoute de chacun mais toujours dans l'intérêt de tous, il a permis au réseau des CMA du Grand Est de dépasser certaines craintes et d'envisager l'avenir de manière collective. Il avait cette envie, cette motivation, cette détermination et cette force qui emmenait tout le monde sans jamais négliger personne.

La régionalisation, une vision constructive

Il a porté ce projet haut et fort dès son élection à la tête de la chambre régionale. Lui, le Brumathois, qui se disait Alsacien de cœur et Grand Estois dans l'âme, il rappelait au plaisir que cette grande région lui avait donné l'occasion d'élargir ses amitiés au-delà de l'espace alsacien. Pour lui, la régionalisation était synonyme de proximité, de développement et de professionnalisation des services pour toutes les entreprises... Sa vision moderne et exigeante donnait à tous une ligne directrice ambitieuse et résolument tournée vers l'avenir.

Le Pacte Artisanat

Ou comment apporter une offre de services égale aux 100 000 entreprises du Grand Est.

L'unicité et l'égalité des services que le réseau des CMA du Grand Est proposait à ses ressortissants



étaient l'une des grandes préoccupations de Bernard Stalter. Il fallait permettre à n'importe quel artisan du Grand Est, où qu'il se trouve, d'accéder à une offre de services identique, tant dans son contenu que dans sa qualité. Avec les élus de la CRMA Grand Est, il a su défendre cette vision auprès du conseil régional du Grand Est, a su faire entendre la voix de l'artisanat

et fédérer autour de lui les partenaires pour que les projets économiques régionaux intègrent les spécificités des métiers artisanaux.

« Bernard Stalter et moi-même avons un objectif commun : construire l'artisanat de demain, autour de deux mots-clés, compétitivité et proximité. Nous continuerons à soutenir ces initiatives, à soutenir la création et la reprise d'entreprises artisanales pour générer un entrepreneuriat dynamique dans les territoires. »

Jean Rottner (LM-A juin 2019)

La proximité avant tout

Le terrain était sa (res)source. Il sillonnait régulièrement le Grand Est pour aller à la rencontre des uns et des autres, pour découvrir leurs projets, entendre leurs préoccupations, pour comprendre leurs difficultés, pour échanger avec les élus locaux et construire avec eux dans l'intérêt des artisans. Il se nourrissait de ces rencontres avec les entreprises artisanales, avec les artisans, toujours captivé par leurs idées et leurs parcours. Le territoire était pour lui l'élément clé, le maillon essentiel d'une chaîne au service de l'artisan, celui d'où tout partait et où tout devait revenir.

▲ En photo ci-dessus : ① Avec les équipes de la CRMA Grand Est, il construisait l'avenir dans le dialogue et la transparence. ② Le terrain était sa (res)source, il se nourrissait de ses visites régulières aux entreprises artisanales, toujours plus proche des artisans du territoire. ③ Il formait avec Jean Rottner et le Conseil régional, une équipe solide tournée vers les intérêts des 100 000 entreprises artisanales du Grand Est.



▲ Bernard Stalter avec les apprentis du CFA Almea formations interpro en janvier 2020.

HOMMAGE À Bernard Stalter PRÉSIDENT DE CMA FRANCE



«**N**ous avons appris la nouvelle avec beaucoup de tristesse et de stupéfaction. L'ensemble des artisans de notre département, les membres élus de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne et ses équipes, savent combien notre secteur d'activité lui doit, quelle force de conviction il mettait dans tous ses combats, et avec quelle énergie il défendait les intérêts des artisans de notre région et de notre pays.

Au cours des derniers mois, nous dessinions avec lui les contours de l'avenir de nos structures. Nous nous battions avec lui en faveur de l'apprentissage. Nous partageons

son combat pour la reconnaissance de nos savoir-faire.

Bernard Stalter était bien plus que le représentant d'un secteur professionnel. C'était un homme persuadé que la défense de l'artisanat était une des clés de la vitalité économique de notre pays, de l'emploi, de la satisfaction personnelle d'un travail engagé. Un homme habité par l'idée que la transmission était fondamentale, tant pour assurer la pérennité de nos savoir-faire, de notre excellence artisanale, que pour le lien social entre jeunes et moins jeunes, apprentis et chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs et formateurs.

Son combat face à la réforme de l'apprentissage a permis d'offrir un sursis à nos centres de formation. Des espaces où se préparent les professionnels de demain, où les techniques sont enseignées avec application par les formateurs, où nos métiers se perpétuent. Des métiers de service, de création, de transformation, toujours dans la recherche de la satisfaction des clients, en proximité, sur tous les territoires.

Nous poursuivrons son action, dans son souvenir et avec la même détermination. »

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne.



La plateforme dédiée aux factures des entreprises pour les acteurs publics

L'obligation de facturation électronique par les fournisseurs aux structures du secteur public est inscrite dans le Code de la commande publique. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les microentreprises de moins de dix salariés ont rejoint les PME, entreprises de 250 à 5 000 salariés, grandes entreprises et personnes publiques : toutes les factures des prestations réalisées pour les acteurs du service public (collectivités ou administrations) doivent être transmises par voie dématérialisée. La CMA vous accompagne dans l'utilisation de la plateforme dédiée Chorus pro, seul outil reconnu pour la transmission des factures dématérialisées.

CONTACT :
aurelien.petit@cm-marne.fr

CONTRATS D'APPRENTISSAGE, MODE D'EMPLOI



Avec l'assistance au contrat de la CMA, sécurisez vos démarches et gagnez du temps : rédaction du contrat et envoi au CFA, déclaration préalable à l'embauche auprès de l'Urssaf, aide pour la déclaration d'utilisation des machines dangereuses, information sur la rémunération et les primes d'apprentissage, conseils administratifs durant la période du contrat d'apprentissage...

CONTACT :
apprentissage@cm-marne.fr



© MATTHEW HENRY

La mise en place des mesures de confinement et les conséquences immédiates pour l'activité des entreprises n'ont pas modifié la mobilisation des équipes de la chambre de métiers : une cellule de crise a essayé dès le premier jour d'atténuer au mieux les conséquences de cette crise sanitaire et économique.

Veille sur les aides, rendez-vous téléphoniques individuels avec les entreprises, promotion des actions exemplaires, partenariats avec les chambres consulaires : la mise en place du confinement a bouleversé l'organisation des services de la CMA, mais non sa détermination. Avec la mise en place d'une cellule de crise animée par les conseillers économiques, l'activité de la CMA a été principalement orientée vers les soutiens des chefs d'entreprises marnaises. En donnant suite à toutes les demandes d'aides, par des rendez-vous téléphoniques individuels, l'organisation de visioconférences ou la création d'outils de diagnostics en ligne, le pôle de développement économique a guidé, au cas par cas et au fil de leurs évolutions, les entrepreneurs marnais vers les dispositifs d'aides les mieux adaptés à leurs situations. Parmi l'ensemble

des demandes d'accompagnement reçues (en date du 30 avril), 48 % concernent des entreprises du secteur des services, 8 % de la fabrication, 11 % de l'alimentaire et 33 % du bâtiment ; soit les secteurs les plus touchés par la mise en place des mesures de confinement ou l'interdiction de recevoir du public. Par ailleurs, la moitié des entreprises ayant sollicité la CMA existe depuis moins de trois ans. Avec la fin annoncée des mesures de confinement, l'accompagnement des entreprises, le soutien à leur activité continuera ; de même que les missions de formation, l'aide à la création d'entreprise ou l'appui aux formalités ou aux contrats d'apprentissage. Nos services sont restés et restent joignables.

POUR DEMANDER UN APPUI :
appui-covid19@cm-marne.fr

679

C'est le nombre d'accompagnements réalisés par les conseillers économiques de la CMA, entre le 17 mars et le 30 avril 2020 : orientations vers les aides existantes, diagnostics de la situation des entreprises, mise en relation avec des experts ou des fournisseurs... même confinées, nos équipes sont restées mobilisées.



VOUS ÊTRE **UTILE**

Découvrez une solution de **financement**
souple et modulable.

Crédit-bail mobilier

Louez vos équipements sans immobiliser vos capitaux
et bénéficiez d'une option d'achat*.

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE.

Caisse d'Épargne Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738 • Crédit photo : Istockphoto - 02/2020



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

Le tribunal de commerce :

PARTENAIRE

DE VOTRE RÉUSSITE



Avec près de 70 % d'entreprises en difficultés sorties de crise suite à des conciliations à l'amiable menées avec le tribunal de commerce, les juges et les procédures, eux-mêmes issus des métiers du commerce ou experts du secteur économique, sont les alliés de la réussite des entreprises.

Le tribunal de commerce de Reims et celui de Châlons-en-Champagne rassemblent 44 juges. Autant d'hommes et de femmes bénévoles, retraités ou encore en activité, entrepreneurs, cadres ou dirigeants d'entreprise, qui mettent leurs compétences au service de la pérennité de l'emploi et des activités sur le territoire marnais.

Une aide efficace, à condition qu'il ne soit pas trop tard

Une entreprise en difficultés se définit par le manque de trésorerie, à court terme, pour couvrir les charges et les investissements nécessaires à la poursuite de son activité. Le chef d'entreprise se retrouvant dans cette situation peut saisir le tribunal de commerce. S'il le fait suffisamment tôt, des procédures d'arrangement à l'amiable et confidentielle avec ses créanciers peuvent être engagées, avec l'appui d'un mandataire nommé par le tribunal de commerce. Il apporte ses conseils au chef d'entreprise, qui reste le seul décideur.

Un appui confidentiel pour des solutions à l'amiable

Le tribunal de commerce est compétent en matière de prévention. Il accompagne les entreprises pour les aider à se sortir de leurs difficultés, par deux méthodes de recherches de

solutions à l'amiable : le mandat ad hoc et la conciliation. La première passe par la désignation d'un spécialiste du traitement des entreprises en difficultés, le mandataire, qui accompagne le chef d'entreprise dans la restructuration de sa dette. Elle est menée de façon discrète et ne donne lieu à aucun écrit. La procédure de conciliation consiste par ailleurs à un soutien qui peut aller jusqu'à cinq mois et donne, elle, lieu à un accord écrit, mais confidentiel toujours, avec les créanciers de l'entreprise.

De nombreuses étapes avant la liquidation judiciaire de l'entreprise

En cas d'échec des mesures de prévention ou lorsque les difficultés de l'entreprise sont jugées insurmontables et que l'état de cessation des paiements est effectif, l'entreprise sera placée en redressement judiciaire par un jugement du tribunal de commerce qui ouvre une procédure collective. Cette étape judiciaire peut permettre de préparer le redressement de l'entreprise par voie de continuation ou de cession. Enfin, seulement si aucune solution de redressement ne peut être envisagée, le tribunal de commerce décidera de la liquidation judiciaire.

CONTACTS : TC Reims 0326883066
TC Châlons-en-Champagne 0326685272

Traitement des entreprises en difficulté

Prévention (procédures amiables et confidentielles)

- Mandat *ad hoc**
- Conciliation*

* Compatible avec état de cessation des paiements inférieur à 45 jours.

Procédures judiciaires

- Sauvegarde¹
- Redressement judiciaire²
- Liquidation judiciaire²

1. Compatible avec état de cessation des paiements inférieur à 45 jours.

2. Déclaration (DCP) par le débiteur dans le délai de 45 jours à compter de la cessation des paiements, par assignation d'un créancier ou par le ministère public.

TÉMOIGNAGES

Présidents des tribunaux de commerce de Reims et de Châlons-en-Champagne, Jean-Marie Soyer et Frédéric Jean martèlent le même message : loin d'être un grand méchant loup condamnant les dirigeants à la liquidation judiciaire, le tribunal de commerce est là pour aider les entreprises.

« **A**vant toute chose, il faut bien rappeler que les juges du tribunal de commerce (TC) sont des actifs ou des retraités du secteur économique. Comptables, chefs d'entreprise, salariés... ces hommes et ces femmes juges sont tous bénévoles. Ils consacrent leur temps personnel ou prennent du temps sur leur activité pour s'engager aux côtés des entreprises marnaises. La justice commerciale est faite par des professionnels de l'économie locale. Les affaires économiques se règlent entre acteurs du monde économique. Qui dit engagement bénévole dit néanmoins formation. Tous les juges des tribunaux de commerce passe par une formation de l'École nationale de la magistrature, qui vient compléter leurs propres compétences et expériences du secteur économique. Il faut bien rendre hommage à nos juges pour leur engagement. Chacune et chacun d'entre eux a bien conscience de l'impact de ses décisions sur la vie des entrepreneurs et de leurs salariés ; ils engagent leur responsabilité comme ils se sont engagés pour leur entreprise. Notre mission est d'accompagner les entreprises. Et nous avons de nombreux moyens de le faire. La prévention est notre mot d'ordre. Si les chefs d'entreprise s'adressaient à nous avant qu'il ne soit trop tard, bien plus d'entreprises seraient sauvées de la liquidation judiciaire ! Le caractère confidentiel de nos procédures (le mandat ad hoc et la conciliation) devrait les en convaincre. Nos juges savent ce que veut dire être en difficultés. Un manque de trésorerie pour payer les fournisseurs ou les salaires, c'est une terrible inquiétude pour un chef d'entreprise.

Toutes celles et ceux qui se lancent dans l'entrepreneuriat doivent savoir que les tribunaux de commerce et leurs experts sont là pour les aider. Nous sommes d'ailleurs organisés pour cela. Aux juges de Châlons et Reims, s'ajoute un juge déontologue. Il s'assure que le puzzle de compétences de nos juges n'interfère jamais avec le respect de l'intérêt des actifs que nous accompagnons, que c'est bien la poursuite de l'activité dans le respect de la loi qui est la priorité de toutes nos procédures.

Des solutions à l'amiable

Notre mission principale est mal connue et c'est bien dommage. Nos juges sont d'ailleurs des personnes que toutes les entreprises côtoient déjà au quotidien, et souvent sans le savoir. Avocats, comptables, salariés de grandes entreprises ou patron de presse... ils sont déjà au cœur du monde économique local. C'est aussi

de notre devoir de donner l'occasion aux entrepreneurs marnais de nous approvoiser, pour que notre mauvaise image ne nuise pas aux justiciables. Car, encore une fois, la plupart des difficultés financières, des conflits entre associés, clients et fournisseurs, ou erreurs réglementaires, peuvent trouver des solutions à l'amiable et de façon confidentielle. Et ce, sans que qui que ce soit ne soit mis au courant. C'est aussi l'un de nos engagements : si nous sommes saisis suffisamment tôt, quand il est encore temps de prendre des mesures, l'entreprise poursuivra son activité sans que ses difficultés ne soient connues de qui que ce soit. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS :

0326 88 30 66

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLONS :

0326 68 52 72

► Jean-Marie Soyer
et Frédéric Jean.



En partenariat avec la CCI, la chambre de métiers a mis en place, dès les premières semaines du début du confinement, un site jesuisouvert.fr pour aider les entreprises encore en activité à se faire connaître. D'accès gratuit, ce site propose une carte interactive; une façon de se faire connaître de ses clients, sur l'ensemble du territoire marnais. Il est complété par une appli de suivi de l'actualité, disponible sur m.aidescovid19.marne.cci.fr



Jesuisouvert.fr



NICOLE DE KHORS

Former les artisans et les commerçants

La chambre de métiers a ouvert son offre de formation aux ressortissants de la chambre de commerce et d'industrie. Ces formations certifiantes ou diplômantes, sur mesure, en plusieurs thématiques (numérique, marketing, comptabilité, ressources humaines, réglementation... s'effectuent en format individuel ou en groupe, et sont personnalisables. Comme pour les artisans, elles sont ouvertes aussi bien aux chefs d'entreprises qu'aux conjoints collaborateurs, salariés et demandeurs d'emplois.

Meilleur artisan de France

Sous une forme innovante et ludique, la CMA 51 a participé aux Créa'games imaginés par le réseau France Active Champagne-Ardenne : Escape Games pour renforcer la cohésion d'équipe, forums et témoignages pour les retours d'expériences, conseils d'experts et networking autour d'un cocktail. Organisés les 15 et 28 mai et 12 juin 2019, les Créa'game étaient dédiés aux femmes, pour leur donner les clés de l'entrepreneuriat.



Les métiers de la mode

Ouvrir les portes de l'artisanat et orienter les jeunes vers l'emploi : la mission du centre d'aide à la décision, partenaire du Lycée Europe des métiers à Reims. À l'occasion de la présentation du travail de fin d'année lors d'un défilé de mode à l'Opéraïms, les élèves des sections esthétique, coiffure, métiers de la mode et du vêtement... ont affiché leurs créations et les fruits de leurs apprentissages aux côtés d'artisans diplômés.

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



Le magazine de
référence de l'artisanat

Des informations
pratiques et locales

Alimentation,
Bâtiment, Services,
Production...

ISABELLE SZCZACHOR

CHEF DE PUBLICITÉ

03 57 84 02 58

i.szczachor@tema6tm.fr



La prime Macron (ou Pepa, pour « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ») a été introduite fin 2018 à la suite des revendications des Gilets jaunes. Ses conditions de versement avaient évolué en 2020, au grand dam des artisans. Frappées de plein fouet par la crise économique liée au coronavirus, les TPE pourront finalement bénéficier d'une nouvelle et exceptionnelle « prime Macron ». *Sophie de Courtivron*

RAPPEL DES FAITS

POUVOIR
D'ACHAT

LES AVENTURES DE LA prime Macron

La prime Macron, première version, était exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu dans la limite de 1 000 € par salarié touchant moins de trois fois le Smic (3 600 € nets). Ce dispositif avait permis de distribuer 2,2 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux Français ; elle avait été versée, début 2019, par la moitié des TPE¹. En 2020, il était prévu que cette prime soit reconduite à condition d'avoir mis en place un accord d'intéressement dans l'entreprise, le 30 juin au plus tard². Une obligation qui ne convenait pas du tout aux artisans... Et puis le Covid-19 est arrivé de Chine, avec les conséquences catastrophiques que l'on sait. Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a donc annoncé fin mars que la prime n'était plus strictement soumise à un accord d'intéressement³. Elle peut être versée par toute entreprise, jusqu'au 31 août 2020, dans la limite de 1 000 € ; son montant peut être porté à 2 000 € si l'entreprise a signé un accord d'intéressement ; l'entreprise peut aussi moduler cette « nouvelle » prime pour l'ensemble des salariés ou pour certains, selon leurs conditions de travail liées à l'épidémie. En 2018-2019, ce sont les TPE qui ont adhéré le plus vite au dispositif et versé des primes plus élevées que les entreprises de plus de 2 000 salariés (543 € en moyenne versus 432 €)⁴. La persistance des hautes instances vis-à-vis de l'intéressement montre bien leur focalisation sur la grande entreprise ; et si le Gouvernement a su rebondir face au contexte exceptionnel de la pandémie, il reste toujours déconnecté de la réalité des TPE...

Méconnaissance chronique des TPE

Hors situation de crise, soumettre la prime Macron à un accord d'intéressement était déjà une ineptie pour les TPE, même si le dispositif avait été simplifié (accord pour un an au lieu de trois et intéressement adopté sur décision unilatérale de l'employeur). « *Les TPE manquent globalement de visibilité quant à leur trésorerie. J'avais pris le temps de parler de la nouvelle prime à mes salariés, mais est-ce que ça vaut l'investissement que cela demande pour un an ?* », s'interroge Monique Cassar, fleuriste et présidente de la CMA des Bouches-du-Rhône. « *L'intéressement est un dispositif qui demande un vrai accompagnement ; les frais induits vont grever les fonds de l'entreprise qui ne seront donc pas reversés aux salariés.* » Temps passé, temps d'appréhension par les salariés, trésorerie instable, frais... La chef d'entreprise est donc partie sur le principe d'une prime classique en 2019-2020, non-exonérée. « *Les artisans embauchent, ne délocalisent pas, mais ils ont besoin de la part du Gouvernement d'une attention propre à leur fonctionnement particulier* », insiste Monique Cassar.

1. 54 % des TPE, selon une enquête du Syndicat des indépendants sur la prime en 2018-2019. Le chiffre précédent vient du Gouvernement.

2. Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020 le 3 décembre 2019.

3. Ordonnance n° 2020-385 du 1^{er} avril 2020.

4. Acof, communiqué du 21 mars 2019 ; chiffres de décembre 2018 et janvier 2019 (donc sans les mois de février et mars).

i SUR LA PRIME EXCEPTIONNELLE 2020 :
travail-emploi.gouv.fr



GMAR PACA - P. TERRAZ

TPE VS PME : CHACUNE SES PARTICULARITÉS

« *L'amalgame TPE/PME est très dommageable. Dans une TPE manquant de trésorerie, le chômage partiel fait l'objet d'une négociation bancaire ; or je tiens à rappeler les difficultés des TPE à dialoguer avec les banques ! Si ce n'est pas possible pour elles de contracter des avenants ou d'obtenir des lignes de crédit, les TPE seront les premières touchées par la crise sanitaire* », alerte Monique Cassar. Les saisines de la médiation du crédit n'ont cessé d'augmenter en avril. Selon l'institution¹, « *les entreprises concernées sont très majoritairement des TPE (...) dont la situation est souvent dégradée et qui sont, de plus en plus fréquemment, confrontées à des refus de prêts garantis par l'État (PGE)*². » Et Monique Cassar d'insister : « *Nous devons être pris en considération avec nos particularités. La première prime Macron a connu du succès chez les TPE malgré une trésorerie exsangue ; quand le dispositif leur est adapté, les TPE se mobilisent* ».

1. Communiqué de la médiation du crédit du 28 avril.

2. Lancé le 25 mars dernier, le PGE a été mis en place pour aider les entreprises en difficulté.



#RELANCERMONENTREPRISE

Le réseau des CMA du Grand Est à vos côtés !

Depuis le début du confinement et de la crise économique exceptionnelle liée au Covid-19, les équipes des CMA du Grand Est ont été mobilisées pour accompagner et soutenir les entreprises artisanales dans leurs démarches, leurs questionnements et leurs besoins.

Elles restent plus que jamais engagées en cette période de reprise et répondent présentes au quotidien pour que chaque entreprise, chaque artisan puisse abor-

der la relance de son activité dans les meilleures conditions possibles et ce dans tous les domaines concernés : sanitaire, prévention, ressources humaines, commercial, social...



Une offre spéciale adaptée à la relance d'activité

Les CMA du Grand Est accompagnent la relance optimale de votre activité en faisant un point de situation de votre entreprise et en apportant des solutions adaptées de financement, commercial, formalités, accès aux aides publiques, ressources humaines, application des mesures barrières...

En présentiel ou à distance, prenez contact avec votre conseiller CMA pour trouver les solutions adaptées à votre situation :

- vous informer sur les dispositifs nationaux et territoriaux existants et vous accompagner dans le montage de vos dossiers,
- vous informer et vous orienter dans les conditions de reprise de votre activité par une veille permanente,
- vous accompagner dans l'expression de vos besoins par un diagnostic individuel renforcé pour évaluer l'impact de la crise et identifier vos priorités d'accompagnement,
- vous proposer un accompagnement sur-mesure,
- vous accompagner dans vos projets de transition écologique, circuits courts...

Vous avez besoin de consolider les besoins en trésorerie et en investissements pour accélérer la reprise de l'activité ? Vous souhaitez rétablir le flux de clients et le carnet de commandes, renforcer votre démarche commerciale pour saisir des opportunités de marché créées par la crise ? Vous décidez d'accélérer votre transformation numérique ou écologique ?

Votre CMA est là pour vous accompagner dans le redémarrage et la consolidation de votre activité !

Testez votre entreprise en quelques minutes et boostez vos possibilités

Faisant suite au déconfinement et à la situation toute particulière dans laquelle se trouvaient les entreprises artisanales, les CMA du Grand Est ont déployé, début juin, 4 OUTILS D'AUTO-DIAGNOSTICS permettant à l'artisan de se positionner, de tester sa situation sur 4 thématiques essentielles :

- les mesures sanitaires,
- le développement commercial,
- le numérique,
- la transmission.

Sur Internet et en quelques minutes, l'artisan peut obtenir une première approche diagnostique qui pourra, s'il le souhaite, s'affiner dans le cadre d'un accompagnement plus complet et personnalisé dispensé par les conseillers entreprises des CMA dans le cadre du PASS PERFORMANCE.

Un véritable plan d'actions concrètes pour développer son entreprise et booster sa compétitivité !

i Testez votre entreprise sur www.crma-grandest.fr

i **CONTACTEZ VOTRE CMA**
au 09 86 87 93 70



4 AXES POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

1 → **Accompagnement social et RH :**

application des mesures barrières, équipement en masques et gel hydro-alcoolique, DUER...

2 → **Accompagnement Financier / Gestion :**

consolidation de la trésorerie (et BFR) et en investissements pour accélérer la reprise de l'activité, accès aux aides publiques, rééchelonnement des crédits, report des charges, médiation du crédit...

3 → **Accompagnement Commercial :**

Adaptation de votre stratégie commerciale et de votre relation client, développement des opportunités de marchés suite à la crise, accès facilité aux marchés publics

4 → **Accompagnement numérique :**

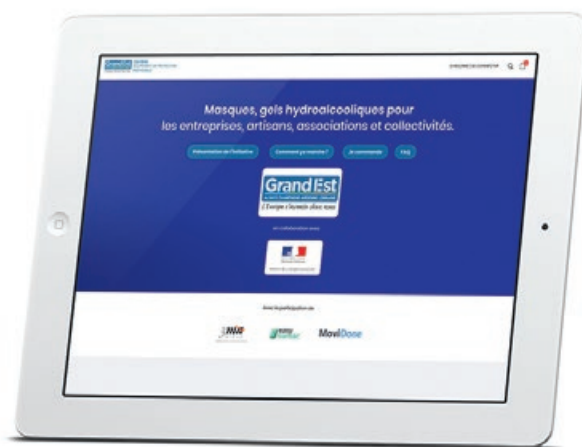
Présence sur internet et les réseaux sociaux, boutique en ligne, accès aux marketplaces vertueuses, numérisation des process dans votre entreprise

LES CONTACTS UTILES

POUR JOINDRE MA CMA,
un seul numéro : **09 86 87 93 70**

**POUR FAIRE CONNAÎTRE
MA REPRISE D'ACTIVITÉ**
et m'inscrire sur la carte
interactive du Grand Est :
<https://bit.ly/2WbEkUN>

**POUR ÉCHANGER ET BÉNÉFICIER
D'UN APPUI PSYCHOLOGIQUE :**
0 805 65 50 50
(Numéro vert ouvert 7 jours
sur 7, de 8 heures à 20 heures).



BARRIERE-COVID19.FR

Une plateforme régionale de mise en relation producteurs/acheteurs

Dès la fin du mois d'avril, la Région Grand Est a développé une initiative pour permettre

→ à toutes les entreprises régionales (TPE/PME/artisans/commerçants/industrie) de se fournir en équipement de protection individuel (EPI) à usage non-sanitaire afin qu'elles reprennent leur activité dans les meilleures conditions de sécurité pour leurs salariés;

→ aux fabricants d'équipement de protection individuel du Grand Est de vendre leur production aux entreprises régionales. Les entreprises achètent directement en ligne et se font livrer les produits dans leurs locaux (livraison opérée par La Poste).



Commande de masques

Mais aussi, dans toute la France :

à www.cdiscount.com/masques : C-Discount propose une plateforme d'achat de masques chirurgicaux réservée aux professionnels. Un dispositif de proximité en « click and collect » est organisé dans les territoires pour le retrait des commandes.

à www.masques-pme.laposte.fr : le ministère de l'Économie a lancé avec l'appui de La Poste, une plateforme de commercialisation et de distribution de dix millions de masques « grand public » lavables et réutilisables jusqu'à vingt fois pour les TPE de moins de 49 salariés.

La mobilisation des couturières



Face à la difficulté de se procurer des masques, les métiers de la couture ont été appelés à produire ces protections grand public afin de contribuer au ralentissement de l'épidémie de Covid-19. Beaucoup de couturières et couturiers du Grand Est se sont mobilisés et se mobilisent encore pour fournir rapidement et dans les normes en vigueur des masques barrières. Les CMA du Grand Est ont accompagné ces entreprises artisanales en leur fournissant les différentes informations et supports utiles à la production (patrons de masques Afnor, informations légales sur le test des tissus, etc.) et en leur permettant de se recenser sur la carte interactive mise en place dès le début du confinement.

RETROUVEZ-LES SUR LA CARTE sur www.crma-grandest.fr



LA CARTE INTERACTIVE

Créée dès le début du confinement afin de soutenir et de donner de la visibilité aux entreprises artisanales qui pouvaient poursuivre leur activité ou qui mettaient en place différentes adaptations (livraison à domicile, drive, commande en ligne...), cette carte recense aujourd'hui près de 2000 entreprises artisanales géolocalisées sur tout le Grand Est. Une vitrine pratique et utile durant la période de confinement qui trouve également son importance une fois la reprise opérée.

POUR S'INSCRIRE SUR LA CARTE : <https://bit.ly/2WbEkUN>

POUR CONSULTER LA CARTE INTERACTIVE :



INFO CORONAVIRUS : CARTE D'ARTISAN/ CONTRÔLE DES FORCES DE L'ORDRE

Lors des contrôles effectués par les forces de l'ordre, ceux-ci peuvent être amenés à vous demander votre carte d'artisan. Si vous n'avez pas la possibilité de présenter votre carte artisan numérique, vous avez toujours la possibilité de présenter un extrait d'immatriculation récent (moins de trois mois).

MA CARTE PROFESSIONNELLE DEVIENT NUMÉRIQUE

Les chambres de métiers et de l'artisanat mettent gratuitement à disposition de tous les chefs d'entreprise artisanale et conjoints collaborateurs inscrits au répertoire des métiers, une carte professionnelle, carte d'identité de votre entreprise.

Qu'est-ce que la carte professionnelle ?

Muni de votre carte professionnelle, vous pouvez vous identifier comme chef d'entreprise artisanale auprès de vos clients et de vos fournisseurs. Elle apporte également aux consommateurs la garantie de la compétence et du savoir-faire des entreprises artisanales.

ACTIVEZ ET TÉLÉCHARGEZ-LA GRATUITEMENT sur votre smartphone depuis la plateforme www.cmacarte.pro

► Je désire conserver une carte « physique », comment faire ?

Il est toujours possible, si vous le souhaitez, d'obtenir une carte en PVC de type carte de crédit (payant) en passant commande sur cmacarte.pro

► Programme de fidélité Obiz

Avec la carte artisan, vous, vos conjoints collaborateurs et votre famille pouvez bénéficier d'un programme d'avantages (avec plus de 150 000 offres exceptionnelles), accessible via la plateforme en ligne <https://apcma.obiz.fr/fr>.



ARTISANS MARNAIS, ouvrez votre BOUTIQUE EN LIGNE !

Avec l'interdiction ou la restriction de contacts avec le public, et l'annulation de nombreux Salons, force est de constater que le développement de l'activité numérique est devenu indispensable pour faire se rencontrer clients et créateurs, en toutes circonstances. Avec la plateforme développée par les trois chambres consulaires de la Marne, jacheteenlocal.fr, ce service est désormais ouvert à tous les artisans !

Jacheteenlocal.fr, qu'est-ce que c'est ? Une plateforme d'e-commerce dédiée aux artisans, aux commerçants et aux producteurs de la Marne, pour les clients de la Marne. Avec l'ouverture de cette plateforme, chaque entreprise peut désormais faire héberger sans frais sa boutique en ligne, y proposer ses produits à la vente et prendre des commandes.

Proposer ses produits à la vente en toutes circonstances

Produits frais, viandes, poissons, pâtisseries ou chocolats, créations florales ou bijoux, articles pour le soin du corps ou des cheveux, tout ce qui peut se livrer peut être proposé à la vente. Suite à la création de votre boutique en ligne, où vous pourrez présenter vos produits à l'aide de simples photos, en précisant à la fois vos horaires d'ouverture pour la collecte des commandes sur votre lieu

de production et votre périmètre de livraison, tous les visiteurs du site pourront les acheter. Un système de commande en ligne intuitif, par produits, accessibles 24 heures sur 24, et qui privilégie l'approvisionnement local chez les créateurs et les artisans locaux.

Développer son commerce en ligne avec l'aide de la chambre

La chambre de métiers, comme la CCI ou la chambre d'agriculture, accompagnera les entreprises qui souhaitent bénéficier de ce service. Création de la boutique en ligne ou organisation d'un système de livraison (Quel minimum pour les paniers ? Quel conditionnement ? Quelle fréquence de livraison ?) nos conseillers sont formés à l'utilisation de cette plateforme pour vous aider à en tirer le meilleur profit.

CONTACT :
Jacheteenlocal.fr

LA BANDE DES AUDACIEUX MARNAIS !

Un nouveau collectif d'entrepreneurs s'est formé dans la Marne. Chefs d'entreprise ou salariés pleins d'initiative, la Bande des audacieux marnais, BAM ! proposera dès que les rassemblements seront de nouveau autorisés, de nombreux événements destinés à mettre en commun les projets, les innovations, et toutes les nouvelles façons de faire ensemble, pour le territoire. D'ici là, rendez-vous sur bam-marne.com pour découvrir quelques portraits d'entrepreneurs engagés.

RECYCLER
LES PAPIERS,
C'EST DE PLUS
EN PLUS



EN 2018, 1,3 MILLION DE TONNES
DE PAPIERS ONT ÉTÉ RECYCLÉES.
JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS,
ENVELOPPES, BLOCS NOTES, CALEPINS...
NOUS POUVONS TOUS LEUR DONNER
UNE NOUVELLE VIE, EN LES DÉPOSANT
DANS LE BAC DE TRI.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RECYCLAGE
SUR TRIERCESTDONNER.FR

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits



L'EXPERTE
Maître Aurélie Dubois
Avocate

Comment (re)gagner de la trésorerie ?

La crise sanitaire a fragilisé les petites entreprises. La maîtrise de sa trésorerie est devenue, plus encore qu'à l'accoutumée, un élément stratégique.

Associée du cabinet Horkos Avocats à Lyon, Maître Aurélie Dubois, spécialisée dans le conseil et l'accompagnement des dirigeants d'entreprise, détaille les solutions à portée de main. *Propos recueillis par Julie Clessienne*

Besoin d'un accompagnement ? Contactez votre CMA : www.artisanat.fr +

Le Monde des Artisans : En cas de souci de trésorerie, quels sont les premiers leviers à actionner pour un artisan ?

Le fonds de solidarité mis en place par l'État est dédié aux entreprises des secteurs les plus impactés, à savoir ceux ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public (même si une activité résiduelle telle que la vente à emporter était en place) ou ayant subi une perte de chiffre d'affaires mensuel de plus de 50 % par rapport à 2019. La somme est forfaitaire, et le versement était prévu en mars et avril derniers (NDLR : à l'heure de la rédaction de cet article). Seules sont éligibles les entreprises employant entre zéro et dix salariés et générant un chiffre d'affaires annuel de moins d'un million d'euros, ainsi qu'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €. Les entreprises qui connaissent le plus de difficultés pourront obtenir, au cas par cas, une aide complémentaire auprès des Régions. Attention, dans tous les cas, les demandes d'aides sont à former dans des délais stricts.

De plus, pour préparer la reprise d'activité, la trésorerie peut (et doit) être renforcée de façon efficace par le prêt garanti par l'État (à taux zéro si remboursé sous un an), pouvant s'élever à 25 % du chiffre d'affaires. Un maximum d'entreprises pourra y être éligible. Prenez contact avec votre banquier habituel pour savoir si vous pouvez en bénéficier.

LMA : Et les solutions pour préserver la trésorerie restante ?

Initialement, l'État a mis en place le gel du paiement des charges fiscales (hors TVA) et sociales dues en mars, avril et mai. Dernièrement, l'exonération des charges sociales pour toutes les entreprises de moins de dix salariés et contraintes de fermer pendant la période de confinement a été confirmée. Est également prévu, pour le même type d'entreprises que celles éligibles à l'aide étatique, un gel automatique (avec report) des loyers et factures de fluides afférents aux locaux professionnels. Des solutions amiables sont à négocier pour les entreprises plus importantes.

S'agissant des banques, pas de gel automatique ; toutefois, pas de panique ! L'ordonnance 2020-306 devrait permettre de ne pas être immédiatement sanctionné en cas d'échéances de prêts impayés à compter du 12 mars (sous réserve de règlement avant 24 septembre 2020).

LMA : Quels sont les écueils à éviter alors que ces décisions doivent se prendre dans l'urgence, dans un contexte inédit ?

Ils existent deux écueils à prévenir absolument :

→ **Dégrader les relations avec vos partenaires habituels (banque, bailleur, fournisseurs...) :** les dis-

cussions et solutions amiables sont à privilégier. Tous les acteurs économiques sont à l'écoute de solutions constructives. Attention également aux défaillances en chaîne et « contagions » (vos difficultés peuvent compromettre vos partenaires – bailleur, fournisseurs, sous-traitants... – et se durcissent à terme).

→ **S'endetter de façon excessive :** dans ce cas, des procédures de réaménagement de dette via des spécialistes (avocats intervenants en la matière ou administrateurs judiciaires notamment, sous la protection du Tribunal de commerce) pourront être envisagées pour sécuriser l'avenir.

LMA : Vers quels interlocuteurs un artisan doit se tourner pour être orienté dans ses démarches ?

Surtout ne restez pas seul et agissez rapidement : contactez vos conseillers habituels (avocat ou expert-comptable) et votre chambre de métiers et de l'artisanat, qui disposeront de la plupart des réponses à vos questions.

À défaut, des professionnels spécialisés en retournement et restructuration (experts-comptables et avocats spécialisés) pourront vous aider à vous en sortir. L'essentiel est de vous faire accompagner le plus rapidement possible, pour adapter au mieux le traitement !

**UN RATRAPAGE
PENDANT TROIS ANS**

Le rattrapage de cotisations peut être demandé durant trois années, à compter du 30 juin de l'année qui suit celle au titre de laquelle elles sont dues.

**UNE DOUBLE PEINE
POUR LES EI**

Le patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel n'est pas dissocié de son patrimoine personnel. C'est donc la double peine en cas de procédure collective.

**UN ÉCHÉANCIER
POSSIBLE**

Il est possible, pour l'indépendant, de demander un ajustement de l'échéancier en contactant l'Urssaf.

LECTURE RAPIDE

Cotisations RSI : même liquidé, il faut payer !

La fin du régime social des indépendants (RSI), tel qu'on le connaissait avant le 1^{er} janvier 2020, ne rime pas forcément avec suppression des cotisations pour les entrepreneurs mis en liquidation. Les dettes non déclarées à la procédure restent dues. Ainsi, même lorsqu'une entreprise a été liquidée, il faut régler la note... *Isaëlle Muller*

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des activités du RSI a été intégralement transféré aux caisses du régime général de Sécurité sociale. Pourtant, les entrepreneurs mis en liquidation judiciaire avant cette suppression se retrouvent aujourd'hui redevables de cotisations non réclamées à l'époque de l'existence du régime spécial.

Une situation étonnante

Interrogé par le Sénat sur cette situation étonnante, le Gouvernement a apporté une réponse ministérielle le 20 février 2020¹, qui n'est sans doute pas celle que les entrepreneurs liquidés attendaient. L'exécutif a ainsi précisé que les dettes enregistrées auprès du RSI restent dues auprès des Urssaf. Ce rattrapage de cotisations peut être demandé durant trois années, à compter du 30 juin de l'année qui suit celle au titre de laquelle elles sont dues².

Ironie du sort, ces situations ne sont pas visées par la « législation covid ». L'article 1 de l'ordonnance du

27 mars 2020, qui adapte les règles relatives aux entreprises en difficultés³, prévoit effectivement que l'appréciation de l'état de cessation des paiements s'effectue, au regard de la situation de l'entreprise... au 12 mars 2020. Les entrepreneurs liquidés en 2019 doivent donc payer leur reliquat de RSI.

Les entrepreneurs individuels visés

Les travailleurs indépendants gérants de sociétés ne sont pas impactés car leur patrimoine est distinct de celui de leur entreprise. En revanche, le patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel n'est pas dissocié de son patrimoine personnel. C'est donc la double peine en cas de procédure collective : d'une part, il est le seul à devoir se manifester auprès du juge pour déclarer sa dette sociale au RSI⁴ et, en cas d'oubli ou d'omission, les dettes de cotisations et contributions sociales restent dues. D'autre part, l'entrepreneur individuel est affilié en tant que personne

physique à la Sécurité sociale⁵. En conséquence, son patrimoine personnel peut être engagé.

Rappelons que ces paiements de cotisations RSI ne visent que les entrepreneurs individuels, en situation de liquidation judiciaire avant la suppression du RSI et qui n'auraient pas déclaré leurs dettes sociales auprès du juge.

**Maigre consolation :
le report des sommes
à verser**

Si les « dettes RSI » restent dues auprès des Urssaf, il est néanmoins possible, pour l'indépendant, de demander un ajustement de l'échéancier en contactant l'Urssaf.

1. Réponse ministérielle n° 02882

(JO Sénat 20 févr. 2020, p. 873).

2. Article L. 244-3 du Code de la Sécurité sociale.

3. Ordonnance 2020-341 du 27 mars 2020, portant adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises à l'urgence sanitaire, JO du 28 mars 2020.

4. Article L. 622-24 du Code de commerce.

5. Article L. 622-24 du Code de commerce.

Aide financière : comment saisir la médiation du crédit ?

Dans le cadre des mesures d'aide d'urgence aux entreprises, les artisans peuvent réclamer un prêt, un échelonnement de leurs crédits bancaires, ou encore un geste de leur assureur. En cas de refus ou de difficultés, le médiateur du crédit de votre département vous aidera à trouver une solution.

Dans le cadre des mesures d'urgence destinées aux entreprises lésées par la crise du Covid-19, vous pouvez négocier avec votre banque un rééchelonnement de vos crédits bancaires, un prêt garanti par l'État ou encore un étalement des échéances d'assurance. Si le prêt ne vous est pas accordé, ou en cas de blocages de votre demande, le médiateur du crédit peut vous aider à trouver une solution pour soulager votre trésorerie.

Qu'est-ce que la médiation du crédit ?

La médiation du crédit est une structure qui vient en aide aux entreprises rencontrant des difficultés avec des établissements financiers. Il peut s'agir de banques ou de crédit bailleurs, de sociétés d'affacturage, d'assureurs-crédit, etc. Présente sur tout le territoire, elle repose sur 105 médiateurs du crédit (les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en outre-mer). Une fois votre saisine effectuée, le médiateur du crédit de votre département vous contactera dans les 48 heures suivant votre demande. Il vérifiera la recevabilité de celle-ci et définira une stratégie d'action en fonction de votre cas. Le médiateur du crédit pourra saisir les organismes concernés (banque, assureur-crédit). Il pourra aussi réunir les partenaires financiers de votre entreprise afin de proposer une solution acceptable par les parties prenantes.

Comment saisir le médiateur du crédit ?

Habituellement, il est possible de saisir la médiation du crédit directement sur son site Internet. Mais pour les demandes liées à la crise du Covid-19, une procédure accélérée a été mise en place. Vous devez, en priorité, adresser

3 330. C'est le nombre de dossiers considérés comme éligibles à la médiation du crédit aux entreprises, déposés entre le 6 et le 30 avril dernier. Pour la majorité, ils émanent de TPE (moins de 10 salariés) dont la situation est souvent dégradée et qui sont, de plus en plus fréquemment, confrontées à des refus de prêts garantis par l'État (PGE).

Source : Banque de France

une demande par mail, en utilisant l'adresse générique liée à votre département. Celle-ci est construite selon le modèle : **MEDIATION.CREDIT.XX@banque-france.fr** (XX représentant le numéro du département concerné). Veuillez à bien préparer votre dossier en amont, en répondant notamment aux questions suivantes :

- Quelles difficultés de financement rencontrez-vous (préciser le lien avec la crise sanitaire) ?
- Quels sont les établissements bancaires/assureurs-crédit concernés (nom, coordonnées) ?
- Votre entreprise est-elle en cessation de paiements ?

La médiation du crédit met à disposition un modèle spécifique de saisine sur son site : mediateur-credit.banque-france.fr > Saisir la médiation
i > Vous allez saisir la médiation du crédit

En cas de difficulté lors de la saisine, vous pouvez faire appel à une assistance téléphonique au 0810 00 12 10 (0,06 €/min + prix d'appel).

Covid-19: Le Monde des Artisans reste à vos côtés...

Avec près de 560 000 visites sur lemondedesartisans.fr pendant la période de confinement, du 17 mars au 11 mai, notre site Internet a battu des records d'audience. Aides et mesures de l'État, solutions pratiques à mettre en œuvre, élan de solidarité des artisans dans la France entière, newsletter quotidienne..., la rédaction est restée à pied d'œuvre pour informer ses lecteurs, très impactés par cette crise tant économique que sanitaire. Avec un gain en parallèle de plus de 700 nouveaux abonnés sur notre page Facebook et 300 sur notre compte Twitter, nous avons bien pu mesurer votre besoin d'être accompagnés, de rester fédérés, et continuerons à nous mobiliser, à vos côtés, plus que jamais, dans les prochains mois. Merci pour votre confiance et votre fidélité!



L'EXPERT
William Nahum,
président du CIP national

Des difficultés ? Le CIP est à votre écoute

Les Centres départementaux d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) accompagnent les chefs d'entreprise sur les plans économique, financier, humain et psychologique. Action phare du CIP national présidé par William Nahum, les « Entretiens du Jeudi » se déroulent actuellement en visioconférence. *Isabelle Flayoux*

Le Monde des Artisans : Quel est le rôle du CIP et comment s'organise-t-il sur le territoire ?

Le CIP National fédère 70 CIP territoriaux répartis sur l'Hexagone qui accueillent et informent sur la prévention des difficultés des entreprises et les dispositifs d'aide et de soutien. CMA France, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, fait partie de la dizaine d'acteurs à avoir rejoint cette démarche de détection précoce et à agir activement. Les antennes locales du CIP organisent tout au long de l'année les « Entretiens du Jeudi ». Les dirigeants sont reçus de manière personnalisée, confidentielle, anonyme et gratuite par un trio d'experts bénévoles : un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge du tribunal de commerce. Nous avons développé des outils accessibles depuis notre site Internet, comme la FAQ (foire aux questions) ou encore le diagnostic qui permet d'estimer le degré de difficultés rencontrées par une entreprise pour échanger au sujet de l'orientation adaptée et nécessaire. Au-delà des aspects techniques, comptables et financiers, le CIP accompagne les chefs d'entreprise sur le plan humain et psychologique.

LMA : Comment adaptez-vous votre soutien aux artisans face à la crise liée au Covid-19 ?

Actuellement, le CIP propose aux dirigeants dont l'entreprise rencontre des difficultés en raison de la pandémie du coronavirus de participer aux « Entretiens du Jeudi » en visioconférence. Cet espace d'échanges et d'écoute apporte du soutien et évite de rester isolé. Il suffit d'envoyer un mail (cip@cs.experts-comptables.org) pour être rappelé dans les 24 heures et obtenir un rendez-vous. Les CIP actifs prennent en charge des entreprises en dehors de leur rayonnement territorial habituel, en fonction des demandes.

LMA : Quels sont les risques pour les artisans dans les prochains mois et quelles actions préconisez-vous ?

La première difficulté rencontrée par les artisans a été l'interruption brutale de leur activité. Je crains énormément de dépôts de bilan, c'est pourquoi je milite pour une adaptation du droit des faillites à la situation actuelle. Les professionnels doivent s'accrocher, bénéficier des mesures gouvernementales et rester attentifs aux signaux d'alerte :



perte des économies, nécessité de vendre un équipement, tensions psychologiques ou sociales... Avec le confinement, les habitudes de consommation ont changé et il est difficile de savoir de quoi l'avenir sera fait. La reprise devrait s'étaler sur plusieurs mois mais dans quelles conditions ? Les règles de barrières sanitaires et la distanciation sociale vont sans aucun doute ralentir la consommation. Il est possible que la lourdeur des processus rebute des consommateurs. Nous ne vivrons certainement pas en 2021 comme nous le faisons en 2019. Je conseille aux artisans d'anticiper, d'imaginer de nouvelles façons de travailler et d'inciter les clients à revenir physiquement dans les boutiques. Il s'agit de s'adapter, de communiquer différemment, d'inventer des manières d'écouter et de proposer de nouveaux services, des formes de vente innovantes.

Et si cette crise sanitaire inédite était l'occasion de se réinventer ?
D'adapter son activité ou de la faire évoluer ? Et ce, alors même que vous êtes tenus de maintenir une distance avec votre clientèle ! Suivez le guide... *Julie Clessienne*

Réinventez votre entreprise AVEC DYNAMISME



1. ADAPTEZ VOTRE ACTIVITÉ

Pensez tout d'abord à bien mettre à jour vos informations sur Internet et sur les réseaux sociaux (horaires s'ils ont changé, numéro de téléphone supplémentaire si vous n'êtes plus continuellement dans votre boutique ou atelier...). Restez joignable et accessible : votre clientèle n'est pas loin et a hâte de vous retrouver !

2. CRÉEZ DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Permettre une commande pratique, depuis une application ou un site Internet, un retrait rapide en magasin (click & collect) ou offrir un service de livraison à domicile sont des solutions qui ont fait des émules ces dernières semaines, notamment du côté des métiers de bouche. Ces pratiques ont été intégrées par votre clientèle et correspondent à leurs nouvelles habitudes de consommation. Persévérez si vos clients sont en demande.

3. EMPAREZ-VOUS DE NOUVEAUX OUTILS

De nombreuses plateformes de commerce en ligne, de livraison, de marketplaces ou encore de solutions de paiement proposent des offres à tarifs réduits, voire la gratuité, pendant le temps de la crise sanitaire. Jetez-y un œil ! Et pourquoi ne pas opter pour la création d'un site e-commerce, pour écouler votre stock ou élargir votre clientèle ? Les conseillers de votre chambre de métiers restent à votre écoute si vous souhaitez développer ce genre de projet ou suivre une formation adéquate.

4. ANTICIPEZ LA REPRISE

Pour ceux pour lesquels la reprise est progressive, profitez de ce moment pour évacuer les tâches administratives et comptables et affiner votre stratégie commerciale et votre communication. Étudiez le marché, la concurrence, la clientèle... ; redéfinissez votre marketing, revoyez votre business model... Retraavaillez aussi vos supports de communication (site Internet, cartes de visite, flyers...) pour les remettre au goût du jour.

5. FÉDÉREZ VOTRE COMMUNAUTÉ

Si vous êtes actifs sur les réseaux sociaux et suivis par votre clientèle, profitez de cette période inédite pour maintenir le contact et fédérer une communauté. Vous pouvez par exemple offrir du contenu de qualité à votre audience : proposez des recettes, expliquez des gestes techniques si vous travaillez dans les métiers de bouche, voire dans le bâtiment, des tutos si vous êtes coiffeur, barbier, esthéticienne, toiletteur canin ou encore cordonnier. De quoi créer du lien utile, valoriser son savoir-faire et apporter un petit moment d'évasion à vos clients...

COUP DE
POUCE

FRANCE NUM met en ligne de nombreux guides thématiques pour faire face à la crise sanitaire que traversent les petites entreprises et pour maintenir une activité

économique :

- Comment continuer mon activité à distance ?
- Comment actualiser mes informations sur internet ?
- Comment communiquer avec mes clients ?

- Quels outils, quelles plateformes utiliser ?
- Comment opérer ma transformation numérique ?

Retrouvez-les sur francenum.gouv.fr
➤ Comprendre le numérique

10 idées reçues sur le contrôle fiscal

Vous vous êtes sûrement déjà posé la question de savoir à quel moment et de quelle façon vous alliez faire l'objet d'un contrôle fiscal. Jean-Pierre Cassan, directeur de Sociatax (assurance indemnitaire des risques fiscaux, sociaux, prud'homaux pour les entreprises et associations) décrypte pour *Le Monde des Artisans* certaines idées préconçues, ou avérées, sur ce sujet.

1. TOUTE ENTREPRISE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRÔLE FISCAL INOPINÉ.

VRAI ET FAUX

L'administration connaît tout de vous ! Le système Copernic, fabuleux outil de détection et de connaissance, facilite le choix d'investigations et permet de cibler les contrôles. C'est le cas lorsque les inspecteurs, en recoupant les informations communiquées aux différentes administrations, mettent à jour des discordances dans les déclarations. Fini donc le hasard, la détection est un moment clé !

2. JE PEUX ÊTRE CONTRÔLÉ SANS AVOIR REÇU D'AVIS DE CONTRÔLE PRÉALABLE.

VRAI

Et cela s'accélère très fortement depuis le 3^e trimestre 2018. Prudence donc lorsque vous recevez une simple demande de renseignements ! Répondez-y avec précision : cela peut annoncer des vérifications en cours, et donc des contrôles plus poussés à venir.

3. LE REDRESSEMENT FISCAL PEUT ÊTRE AXÉ SUR LA SPHÈRE « RH ».

VRAI

Il peut faire suite à des ruptures de contrats de travail ou de procédures de licenciement. De même, le travail dissimulé est par exemple souvent synonyme de chiffre d'affaires non déclaré. Dans ces cas, les services de l'Urssaf sont en devoir d'en informer les services de l'administration fiscale. De plus, toute action pénale engage des vérifications fiscales sollicitées par les tribunaux.

4. SOUS-TRAITANT, JE PEUX ÊTRE CONTRÔLÉ SI MON DONNEUR D'ORDRES EST VISÉ PAR UN REDRESSEMENT FISCAL.

VRAI

Pire : vous pouvez être tenus solidaires du paiement des impôts, taxes, charges sociales et condamnations en cas de prud'hommes ! Prudence donc en cas de sous-traitance...

5. LA VÉRIFICATION NE PEUT PAS SE FAIRE À DISTANCE.

FAUX

L'administration est aujourd'hui munie de logiciels permettant l'exécution à distance du contrôle.

6. JE N'AI QUE TROIS JOURS POUR CONTESTER UN AVIS DE REDRESSEMENT.

FAUX

Le délai de contestation fiscale est de 30 jours ; il peut être porté à 60 jours sur demande du contrôlé. Il en est de même pour le délai de contestation auprès des services de l'Urssaf.

7. EN CAS DE MANQUEMENT, JE SUIS PROTÉGÉ PAR LE « DROIT À L'ERREUR » (LOI ESSOC)

VRAI ET FAUX

Les dispositions de la loi Essoc ne s'appliquent pas toujours. En effet, l'application demeure le libre arbitre de l'administration qui qualifiera l'erreur ou l'oubli de bonne foi excluant ainsi toute intention ! Ces qualifications seront donc un bouclier à la non-application de certaines majorations.

8. EN CAS DE PAIEMENT TARDIF DES COTISATIONS, UNE MAJORATION DE RETARD DE 5 % S'APPLIQUE.

VRAI

Toutefois l'administration peut, suite à une demande, en accorder la remise si le retard est exceptionnel. Il faut demeurer

vigilant aux demandes qui doivent être scrupuleusement et régulièrement suivies et surveillées. Une majoration de 0,2 % est aussi applicable en plus des 5 % par mois de retard des paiements des cotisations.

9. ACCORD D'INTÉRESSEMENT ET MUTUELLE PEUVENT ÊTRE SOUMIS À REDRESSEMENT FISCAL.

VRAI

L'intéressement des salariés est soumis à contrôle Urssaf (car sous certaines conditions, il est exonéré de cotisations sociales), mais aussi à contrôle fiscal (l'intéressement obéit à un formalisme complexe supprimant l'avantage fiscal en cas d'erreur). Les mutuelles de santé, sont également soumises à redressements Urssaf - soyez vigilants car, sur ce plan, les contrôles se multiplient : souscriptions, affiliations et dispenses d'affiliations... - et à redressement fiscal. Dans ce dernier cas, les contrôles fiscaux s'enrichissent de nombreuses transmissions d'informations, notamment celles de l'Urssaf, des fichiers des mutuelles par exemple.

10. UNE SOCIÉTÉ LIQUIDÉE PEUT TOUJOURS FAIRE L'OBJET D'UN CONTRÔLE FISCAL.

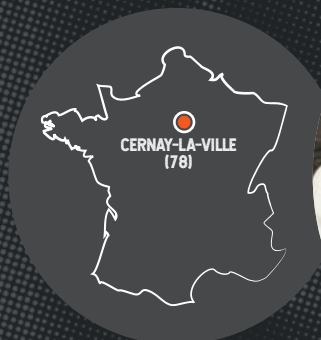
VRAI

Radiée ou liquidée, une entreprise peut faire l'objet d'un contrôle des années plus tard : il convient de toujours répondre et fournir les documents demandés. En cas de difficultés pour l'administration en cas de contrôle, diverses dispositions coercitives peuvent être prises afin de protéger ses intérêts : inscriptions de privilèges et de sûretés sur vos biens personnels, patrimoniaux, quelques fois même bravant diverses dispositions matrimoniales.

SOCIATAX propose l'offre IlexPro pour indemniser et défendre les TPE et PME en cas de redressement ou de contentieux. Plus d'infos : www.sociatax.com

Y a-t-il des contrôles durant la crise sanitaire ?

L'ordonnance 2020/36 du 25 mars 2020 fixe, pendant toute la durée de la crise sanitaire, les termes d'une neutralisation de nombreux délais et gèle les contrôles en cours et actes de procédures, et ce jusqu'au 24 juin 2020 : il s'agit d'une période dite « protégée », sans aucune ouverture de contrôle. Les délais de reprises sont de ce fait suspendus. Mais le contribuable demeure bien redevable sur l'ensemble de la période décrite ci-dessus.



« Deux collections de macarons sortent chaque année. Pour toutes nos créations, nous jouons sur la saisonnalité des produits et travaillons selon nos envies. »

QUALITÉ ET GOURMANDISE, INGREDIENTS DU SUCCÈS

JARDIN SUCRÉ – PÂTISSERIE

Deux passionnés, deux boutiques, un titre de Champion de France de macarons. Unis à la ville comme au labo, Mélanie L'héritier et Arnaud Mathez sont devenus pâtisseries un peu par hasard. À la recherche permanente de nouvelles créations, ils puisent leur inspiration dans les matières premières. Leur secret ? Une touche d'audace teintée de gourmandise. *Isabelle Flayoux*

POUR L'AMOUR DU GOÛT

Amis d'enfance, Mélanie L'héritier et Arnaud Mathez se sont découverts en même temps une passion pour la pâtisserie. Après avoir suivi ensemble des études de commerce, Mélanie s'oriente vers la pâtisserie. « Je m'entraînais pour mes cours quand Arnaud m'a rejoint, il est autodidacte et je n'ai qu'un CAP », souligne la jeune femme. Le couple confectionne des gâteaux pour les restaurateurs avant d'ouvrir une boutique en 2012 dans leur village de 1800 habitants, Cernay-la-Ville (78). « La volonté de départ était de proposer aux particuliers de la pâtisserie fine avec de beaux produits, de revisiter et de sublimer les classiques français. »



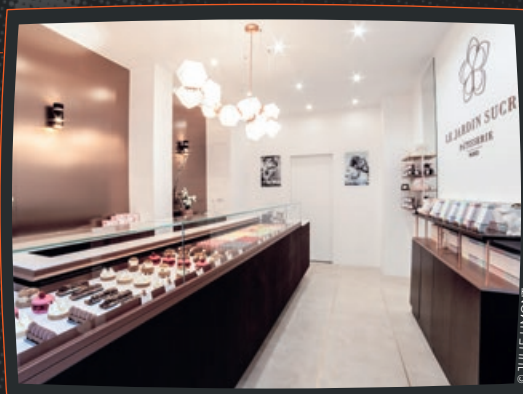
UN LABORATOIRE DE 80 M²

Rapidement, le duo se concentre sur la clientèle boutique, étoffe sa gamme et déménage en 2014, dans un nouveau local, sur la même place du village. « Le laboratoire est passé de 9 à 80 m² et la surface de la boutique a plus que doublé. » Une meilleure visibilité, davantage de produits, les ventes s'accroissent, les pâtisseries embauchent et se lancent un nouveau défi : « Pour évoluer dans la pâtisserie, il faut une adresse sur Paris. » Au Jardin Sucré, dans le XVII^e, comme à Cernay-la-Ville, trônent, à côté des huit pâtisseries dressées quotidiennement, les macarons aux douze parfums, les tablettes de chocolat pure origine et autres gourmandises.

LES BÉNÉFICES DE LA RECONNAISSANCE

Parce qu'ils aiment « ces petites bouchées faciles à manger », Mélanie L'héritier et Arnaud Mathez se lancent naturellement dans la fabrication de macarons. Pour savoir ce que les professionnels pensent de leurs créations, ils participent au Championnat de France de macarons et obtiennent en 2014 le premier prix après être arrivés troisième l'année précédente. Les retombées médiatiques sont nombreuses, les ventes décollent.

« Comme les gens nous font confiance, nous avons la chance de pouvoir proposer toutes sortes de gâteaux, même parfois assez exotiques comme notre dernière création : la tarte yuzu sésame noir. »



TRAÇABILITÉ ET SOURCING

Gourmands et amateurs de bons produits, les deux pâtisseries prennent dès le début le parti du goût et privilégient les matières premières d'exception. « Nul besoin que les pâtisseries soient visuellement très sophistiquées. Le voyage gustatif doit être au rendez-vous. Nous accordons un soin particulier au choix des fournisseurs et à leur méthode de travail. Chocolat, épices, fruits... nous sélectionnons des matières premières de qualité et vérifions leur provenance », confie Arnaud Mathez. Le couple fait par ailleurs confiance à des producteurs des Yvelines et entend proposer prochainement quelques pâtisseries estampillées 100 % local.

LE TAPIS ROUGE

En 2014, année de leur consécration au Championnat de France de macarons, les deux pâtisseries sont contactés par une conciergerie de luxe pour fournir des macarons à l'occasion de la soirée d'ouverture du film Grace de Monaco au Festival de Cannes. « Nous avons confectionné 1 200 macarons et monté des pyramides rose framboise et vanille, aux couleurs de la Principauté. » Les années suivantes, Le Jardin Sucré est retourné à Cannes pour deux autres événements, notamment avec des macarons noirs et dorés pour la soirée de l'avant-première du film Star Wars. L'entreprise Gaumont fait également fréquemment appel à ses services.



www.lejardinsucre.fr +

📍 Le Jardin Sucré +

📍 lejardinsucre_paris +

DATES CLÉS

2012

Ouverture de Jardin Sucré à Cernay-la-Ville. Face au succès grandissant, ils déménagent pour agrandir leur boutique et aménager un salon de thé.

2014

Le couple devient Champion de France de macarons pour sa création au yuzu, après avoir remporté le 3^e prix en 2013.

2018

Nouveau challenge avec l'ouverture d'une boutique à Paris, dans le XVII^e.

2019

Présentation des pâtisseries du duo durant une journée dans la boutique parisienne du magazine Fou de pâtisserie.

LE GOÛT DES AUTRES

Comme la crise sanitaire en cours le rappelle, en matière de solidarités, l'artisanat constitue une source intarissable de démarches exemplaires. Servir les plus fragiles, c'est la vocation constante de nombreux professionnels employant de tout temps leur savoir-faire pour répondre à des besoins spécifiques. Habillement, automobile, joaillerie : trois cas emblématiques...

Sylvain Villaume



FLORA CHALOPIN - JOAILLIÈRE

BIJOUX UTILES

« J'emploie mon aptitude pour travailler le métal à réaliser quelque chose d'utile et de beau », explique Flora Chalopin pour résumer une partie de son labeur : cette joaillière de 27 ans installée à Angers, en Maine-et-Loire, fabrique sous l'enseigne In Aurem ce qu'elle qualifie elle-même de « bijoux utiles », destinés notamment à des personnes présentant un handicap, une blessure, une cicatrice... Bagues pour remplacer des orthèses, fermoir ogive (« breveté et unique en son genre », précise-t-elle) maniable d'une seule main ou même en cas de perte de dextérité, colliers pour masquer une cicatrice post-thyroïdectomie... : les applications possibles sont diverses. Et permettent avec bonheur de remplacer un dispositif médical par un élément de bijouterie. « L'offre est pauvre, alors que la demande est assez importante de par le grand nombre d'affections. Sur les orthèses, notamment, il reste beaucoup à faire, par exemple dans des cas de syndromes comme l'arthrose. Oui, bien des choses sont à inventer. » La gamme Via Sibi (« la route pour soi », en latin) ne représente encore qu'une petite partie de son travail de création. Mais la réussite de son activité de bijoux pour tous lui permet d'ores et déjà de développer cette activité. « C'est mon chemin, estime Flora Chalopin. Je vais bientôt pouvoir recruter, nouer des partenariats et ainsi pouvoir faire de ma véritable passion mon cœur de métier. »



www.in-aurem.fr - In Aurem

AU RENDEZ-VOUS DE LA SOLIDARITÉ

Plessala, où est localisé le garage de **GEOFFREY RODZKO**, s'est trouvé dans l'œil du cyclone lorsque le Covid-19 a frappé : un centre ambulatoire y a même été créé fin mars afin d'accueillir et d'assurer le suivi de la trentaine de malades recensés dans le secteur, le plus touché de ce coin

de Bretagne. Aussitôt, le jeune garagiste s'est montré solidaire des personnels soignants, leur faisant parvenir 80 blouses de carrossier, efficaces car offrant une protection intégrale, mais aussi des masques, des visières, des gants, et des kits de protection de véhicules destinés aux

ambulanciers et chauffeurs de taxi. Geoffrey Rodzko prête également des voitures aux soignants dont le leur est tombé en panne. De son côté, **ÉLODIE COTTARD** a utilisé ses outils de travail et son savoir-faire pour fabriquer des masques. Une denrée trop rare, et une générosité précieuse.

GEOFFREY RODZKO - GARAGISTE L'HUMANISTE INGÉNIEUX

À son compte depuis 2011 dans un garage situé à Plessala (Côtes-d'Armor), Geoffrey Rodzko a ajouté une spécialité aux habituelles missions de mécanique, de carrosserie ou de concession automobile qui incombent aux gens de sa confrérie : il transforme les véhicules aux besoins des personnes handicapées, afin de les rendre autonomes, en installant d'ingénieux systèmes de rails, de sièges pivotants, de télécommande... « J'ai toujours aimé faire ça, bien avant d'en considérer l'aspect social : adapter un véhicule à son utilisateur est déjà passionnant en soi ! » La dimension solidaire, pour ne pas dire humaniste, est arrivée ensuite.

« Pour adapter une voiture aux besoins, par exemple, d'un jeune enfant, il faut d'abord prendre la mesure de sa situation. Forcément, cela vous amène à faire preuve d'empathie. La plupart des clients viennent chez moi par obligation : l'obligation, par exemple, de changer un système de distribution. Ça n'est perçu qu'à travers une dépense contrainte. Rendre une voiture autonome pour une personne handicapée, c'est différent : vous répondez à la volonté de cette personne, à son besoin, elle s'intéresse à votre technicité, vous vous sentez une réelle utilité, il n'y a pas grand-chose de plus valorisant ! »

L'adaptation des voitures représente moins de 5 % de l'activité du jeune chef d'entreprise breton de 31 ans, soit un à deux véhicules par mois en moyenne, ou une quinzaine en 2019. « Il y a sûrement une niche à prendre, mais je n'ai pas envie d'en faire un business. Je donne des solutions et je travaille avec des ergothérapeutes, sans autre démarche marketing que le bouche-à-oreille. »



📍 Garage des Hauts Champs

ÉLODIE COTTARD - CRÉATRICE DE VÊTEMENTS L'ESPRIT D'OUVERTURES

À la tête d'Iloe, atelier de création de vêtements sur mesure basé à La Rochelle (Charente-Maritime), Élodie Cottard propose (entre autres prestations) une collection présentant des aménagements particuliers répondant à des besoins spécifiques, médicaux par exemple. Joliment intitulée « Esprit d'ouvertures », avec pluriel de rigueur, cette collection est constituée de modèles « conçus pour s'adapter subtilement à diverses situations ». « L'idée, développe Élodie Cottard, est de conserver aux vêtements leur aspect esthétique, tout en respectant l'intimité de la personne qui les porte et en lui facilitant son quotidien. » Pour y parvenir, la couturière propose « soit du sur-mesure de A à Z, soit d'adapter un vêtement existant. » Porteurs d'une pompe à injection ou d'une sonde, bénéficiaires d'injections fréquentes, personnes amputées d'un membre ou à mobilité réduite mais aussi les mères allaitant leur nourrisson peuvent ainsi trouver une solution vestimentaire adaptée : petites ouvertures discrètes et

intégrées ou larges ouvertures se refermant facilement, commodités d'enfilage, accès facilité à des zones inhabituelles (clavicule, cuisse, poitrine...), poches intérieures supplémentaires, poches extérieures dissimulées. L'idée est née d'une rencontre avec une jeune femme diabétique « qui galérait pour s'habiller en raison de la présence de sa pompe à insuline » : « Je me suis dit que cela avait du sens », explique Élodie qui, trois ans après son installation, espère développer cette collection « nourrie » dit-elle par le reste de son activité de sur-mesure, afin, à terme, de s'y consacrer pleinement. « De rencontres en rencontres, je m'aperçois que ce travail répond à un véritable besoin », souligne celle qui vient d'ailleurs de lancer une enquête de besoins disponible sur son site Internet.



www.ileocreation.fr

BORIS CYRULNIK

« APRÈS UN CHAOS, NOUS SOMMES FORCÉS DE RÉORGANISER LA SOCIÉTÉ »

Neuropsychiatre et conférencier, Boris Cyrulnik a vulgarisé le concept de résilience, le fait de réussir à se développer en dépit de l'adversité. Un principe que les entreprises artisanales, fortement impactées par la crise sanitaire que nous traversons, ont tout intérêt à s'approprier. Jusqu'à changer leur façon de produire, d'organiser le travail et d'anticiper l'avenir... *Propos recueillis par Julie Clessienne*

A-T-ON DÉJÀ VÉCU DES CRISES SIMILAIRES DANS NOTRE HISTOIRE ? QUELLES EN SONT LES CAUSES COMMUNES ?

Dans l'histoire humaine, il y a régulièrement eu des catastrophes naturelles (inondation, tremblement de terre...) et culturelles (peste, tuberculose, Sida...). Ces dernières sont provoquées par deux facteurs immuables : l'excès de consommation et de mobilité. Avec bientôt 8 milliards d'êtres humains sur terre, il faut stocker les nourritures de manière vertigineuse ! Les déplacements (commerce, tourisme...) amènent régulièrement des épidémies, souvent déclenchées par des animaux. Quand il y a eu l'invention du moulin à vent, on a produit des tonnes de farine. Cela nous a permis de manger du pain tout l'hiver mais, en même temps, les rats sont entrés dans les stocks avec des puces qui provoquaient la peste... Aujourd'hui, un steak argentin, avant d'arriver dans une boucherie parisienne, a fait deux fois le tour de la planète en avion. Cela interroge forcément...

LE CHAMP LEXICAL DE LA GUERRE AVEC SES HÉROS, LES SACRIFIÉS DES PREMIÈRES LIGNES ... A-T-IL ÉTÉ UTILISÉ À BON ESCIENT PAR LES MÉDIAS ET LES POLITIQUES ?

Dans une guerre culturelle, on nomme l'adversaire, on sait d'où il vient, comment il est armé. On a alors une conduite à tenir : s'associer, s'enfuir, se cacher, l'affronter, le détruire... Là, celui qui veut notre mort est invisible donc il faut se défendre en se confinant, en cherchant des médicaments... Le coronavirus est déjà une catastrophe planétaire car l'économie de tous les pays est quasiment arrêtée mais ce n'est pas encore trop une catastrophe humaine. En comparaison des 300 000 morts du Covid-19,

la grippe espagnole de 1918 aurait fait de 20 à 50 millions de morts, selon les chiffres. Si on ne fait pas suffisamment peur aux gens, ils vont oublier de faire le nécessaire et continuer à transporter le virus. Une minorité croissante n'a pas encore pris conscience de la gravité de la situation...

VOUS AVEZ THÉORISÉ LE CONCEPT DE « RÉSILIENCE ». COMMENT LES ARTISANS PEUVENT-ILS L'APPRÉHENDER ?

La résilience est la capacité à vivre, à réussir et à se développer en dépit de l'adversité. Parmi les entreprises artisanales, il va y avoir une recrudescence de chômage, de ruines, donc c'est une partie de la population qui va être lourdement impactée. Pour déclencher un processus de résilience, elles doivent s'adapter. Si elles répètent le même processus qu'avant la crise, elles risquent de disparaître. Elles devront probablement relocaliser leur production, diversifier leurs activités, réorganiser les circuits de distribution en les ramenant à une échelle européenne plutôt que mondiale.

ON ÉVOQUE FORCÉMENT UN AVANT ET UN APRÈS COVID-19. LES ARTISANS PEUVENT-ILS TIRER LEUR ÉPINGLE DU JEU DANS CE « NOUVEAU MONDE » ?

Dans toutes les périodes de chaos, ceux qui passent le cap s'en sortent souvent mieux qu'avant. J'ai connu quelqu'un qui était ouvrier tourneur dans une usine d'avion qui a fermé. Un gastro-entérologue est venu le voir en lui disant avoir besoin de pinces pour faire des biopsies dans l'estomac. Avec ce médecin, il a mis au point cet instrument, puis a débauché ses anciens collègues au chômage, a monté son entreprise et a fait fortune. C'est une belle histoire mais cela veut dire qu'il est possible de se réinventer et de sortir plus fort du chaos...

Retrouvez l'intégralité de cette interview sur www.lemondedesartisans.fr +

BIOGRAPHIE

1937

Naissance à Bordeaux, peu après l'arrivée en France de son père russo-ukrainien et de sa mère polonaise, tous deux morts en déportation.

2005

Président du Prix Annie-et-Charles Corrin sur la mémoire de la Shoah.

2007

Membre de la commission Attali de Nicolas Sarkozy, étudiant les freins à la croissance économique. Co-animateur d'« Histoire d'Homme », sur France Info avec Yves Coppens.

2019

Président du « Comité des 1 000 premiers jours de l'enfant », désigné par Emmanuel Macron. Sortie de son dernier ouvrage, « La nuit, j'écrai des soleils », chez Odile Jacob.



DRPP



SEDAN



GRAND EST



METZ



BAR-LE-DUC

Besoin d'un artisan
près de chez vous ?



LUNÉVILLE



EPERNAY



SAINT-DIÉ

Découvrez
la carte interactive
des artisans en activité,
avec le réseau des CMA
du Grand Est

www.crma-grandest.fr

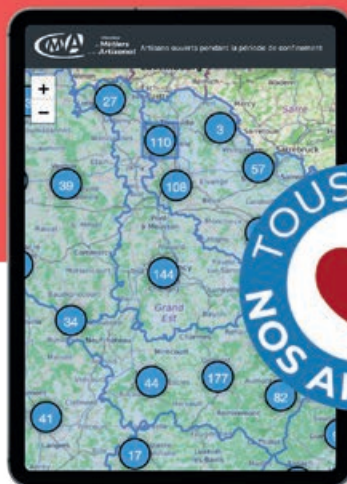
Artisans, vous êtes ouverts ?
Inscrivez-vous en ligne sur crma-grandest.fr



TROYES



CHAUMONT



COLMAR



Avec le soutien de



Scannez pour se rendre
sur la carte !

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi

